



## COMMUNE DE BIEVRE

### Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 30 mars 2015.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer ..... pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 13 avril 2015 à 19h30 à la maison communale.

#### Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

### SEANCE PUBLIQUE

#### Affaires générales

1. Rapport sur la situation de l'Administration et des affaires de la commune pour l'année 2013
2. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec le BEP en vue de la réalisation d'une nouvelle maison de repos à Bièvre - Approbation

#### CPAS et affaires sociales

3. Demande d'une garantie bancaire communale - Agence des Titres Service

#### Environnement

4. Pôle wallon de Gestion Différenciée - Approbation de la convention.

#### Patrimoine

5. Echange de parcelles à Monceau et soustraction au régime forestier - Décision.
6. Cession d'un terrain au zoning communal de Baillamont - Avis

#### Intercommunales

7. Démission de Mme Vinciane ROLIN, Echevine, en tant que représentant communal aux Assemblées générales de l'Intercommunale "" Agence Immobilière Sociale"" - Décision.
8. Désignation d'un représentant communal pour le remplacement de Madame Vinciane ROLIN aux Assemblées générales de l'A.I.S.

#### Marchés publics

9. Acquisition d'outillage pour le service de distribution d'eau - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
10. Acquisition d'une pompe ""vide-cave"" pour le service Fontainerie - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
11. Travaux de voiries forestières 2014 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

#### Travaux

12. Travaux d'entretien de la voirie en 2015 - Contrat d'honoraires et convention de coordination sécurité-santé - Approbation
13. Travaux d'entretien de la voirie en 2015 - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
14. Travaux de réfection des conduites de distribution d'eau en 2015 - Contrat d'honoraires et convention de coordination sécurité-santé - Approbation
15. Travaux d'entretien des maçonneries en 2015 - Contrat d'honoraires et convention de coordination sécurité-santé - Approbation
16. Fonds d'investissement 2013-2016 - Travaux de réfection de la rue de la Chapelle à Oizy - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
17. Travaux de remplacement de la chaudière de la salle « Le Timon » à Monceau - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

18. Travaux de remplacement de la chaudière de l'église de Oizy - Décision -  
Mode de passation du marché et fixation des conditions

Associations

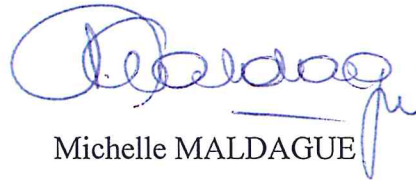
19. Modification du tarif de location de la salle ""La Bounante"" - Décision.

HUIS-CLOS

Enseignement

20. Ratification : Délibération du Collège communal du 02 mars 2015 désignant une institutrice maternelle à titre temporaire.  
21. Ratification : Délibération du Collège communal du 02 mars 2015 désignant un Maître spécial d'éducation physique à titre temporaire.  
22. Ratification : délibération du Collège communal du 09 mars 2015 désignant un Maître spécial de religion catholique à titre temporaire.  
23. Ratification : délibération du Collège communal du 23 mars 2015 désignant une institutrice maternelle à titre temporaire.

La Directrice Générale,

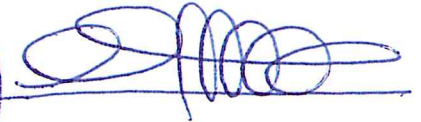


Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL